



Inspecteur en environnement (permanent)

Tu rêves de contribuer dans une municipalité où les gens sont au cœur des valeurs ? Viens faire une différence dans une ville en pleine expansion qui a à cœur la protection de l'environnement !

Ton mandat

Principalement affecté à des inspections sur le terrain, l'inspecteur en environnement voit à l'application des lois et des règlements relatifs à l'environnement. À la suite de l'analyse des projets qui lui sont soumis, il émet des permis et des certificats en fonction de la réglementation en vigueur. Il est appelé à répondre à diverses plaintes relatives à l'environnement.

L'inspecteur en environnement accompagne les propriétaires dans la recherche de solutions et fait des suivis avec ceux-ci afin de veiller à l'avancement de la démarche. Au besoin, il prend des actions coercitives. Il traite les requêtes et les plaintes en lien avec les différents règlements municipaux.

Ton profil

Vif d'esprit et excellent communicateur, tu possèdes une très bonne approche client. En effet, tu as les aptitudes à traiter avec une clientèle qui peut être difficile, en faisant preuve de tact, de courtoisie et d'aisance. Rigoureux et autonome, tu te démarques par ton œil attentif à tous les détails et pour ta forte capacité d'analyse.

Tu as au moins deux (2) années d'expérience comme inspecteur en environnement et tu possèdes un DEC en environnement. Tu détiens ta carte ASP construction et un permis de conduire valide de classe 5. Tu as des connaissances des normes et des règlements d'urbanisme et tu as une bonne capacité d'apprentissage. Finalement, tu es capable de travailler avec des échéanciers serrés, tu aimes travailler en équipe et tu as de bonnes habiletés avec l'informatique.

Notre offre

- Un milieu de travail stable et diversifié favorisant l'apprentissage et le développement
- Un horaire flexible sur 4,5 jours de 36 heures (nous avons congé les vendredis PM!)
- Un taux horaire de 33,25 \$ à 36,94 \$ selon l'expérience
- Du télétravail en mode hybride
- Une banque de congés personnels et de maladie rémunérés
- Quatorze jours fériés payés et une progression avantageuse des congés annuels
- Un régime d'assurance collective et un régime de retraite compétitif

Intéressé(e) ? Faites-nous parvenir dès maintenant votre CV par courriel à rh@ville.magog.qc.ca, et ce, avant le 5 février.

Nous avons hâte de faire ta connaissance!

La Ville de Magog souscrit à un programme d'accès à l'égalité et elle encourage les femmes, les minorités visibles, les minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature.